

L'Église, pierre angulaire de l'ordre économique moderne ?

L'État social moderne repose sur des principes chrétiens comme le bien commun et la charité. Ces concepts restent d'actualité dans notre monde globalisé. *Mariano Delgado*

Abrégé L'État social moderne a notamment pris racine dans la culture chrétienne. La théologie catholique a été façonnée par des concepts comme la « culture de la charité » et la « théorie du bien commun » – vis-à-vis des nécessiteux et de la famille humaine tout entière. Ces concepts reposent sur des principes comme la primauté de l'individu sur le capital, la subsidiarité, la solidarité et le développement durable. Mais la théorie seule ne suffit pas : une participation active des églises et des théologiens est nécessaire pour résoudre les problèmes auxquels le monde globalisé doit faire face.

Le titre de cet article peut surprendre : quel rapport y a-t-il entre l'Église, catholique de surcroît, et l'économie moderne ? Cette relation est plus importante qu'il n'y paraît à première vue. Dans son livre « À travers un trou d'aiguille. La richesse, la chute de Rome et la formation du christianisme en Occident », paru en 2012 en anglais, l'historien Peter Brown attire l'attention sur la relation ambivalente entre la religion chrétienne et l'économie. D'une part, les Pères de l'Église du III^e au V^e siècle condamnent la richesse comme but dans la vie en se référant à la parole de Jésus selon laquelle il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le Royaume de Dieu. Formulant une forte critique sociale, ils considèrent les pauvres comme le trésor de l'Église et encouragent une culture de la charité – c'est-à-dire l'assistance aux pauvres et une redistribution en leur faveur. Il s'agit selon eux du meilleur chemin pour entrer dans le royaume de Dieu.

D'autre part, un profond changement s'opère entre 350 et 600, lorsque les élites de l'Antiquité tardive affluent dans l'Église pour y occuper les sièges épiscopaux et autres fonctions importantes : les mêmes arguments servent alors souvent à « amasser des trésors » au sein de l'église même. Cette ambivalence a façonné l'évolution du christianisme : la richesse de l'Église,

l'assistance aux pauvres et le destin de l'âme sont souvent liés.

La culture de la charité reste un pilier des sociétés et des économies d'inspiration chrétienne. Nous lui devons la première forme d'« État social » dans la culture européenne : portés par l'idée que le salut de leur propre âme passe par le secours aux personnes en difficulté, de pieux chrétiens fortunés fondent des hôpitaux pour les malades et des hospices pour les pauvres et les pèlerins. Ces établissements sont pour la plupart gérés par des congrégations de religieux ou de laïcs créées à cet effet. En Suisse, le testament de la Bernoise Anna Seiler offre un bon exemple d'un tel « don salutaire ». En 1354, elle utilise une grande partie de ses biens et revenus pour fonder un hôpital « destiné à accueillir treize personnes indigentes et grabataires » qui doit « durer éternellement ». Cette fondation évolue et grandit jusqu'à être aujourd'hui l'un des établissements majeurs du pays : l'Hôpital de l'Île à Berne. D'autres fondations profitent directement à l'Église et au clergé, accroissant leur richesse – ce qui constitue l'une des causes de la Réforme dans certaines régions d'Europe.

« Encourager et exiger »

En comparant les interventions du réformateur zurichois Heinrich Bullinger au Conseil sur la question de la lutte contre la pauvreté (en 1558 et 1572) et l'écrit de l'Espagnol Juan Luis Vives « De l'assistance aux pauvres » (1526) pour la ville belge catholique de Bruges, on se rend compte que les deux branches du christianisme prennent racine dans la culture dite « de la charité ». Au XVI^e siècle, les communes et les États commencent à considérer l'assistance aux pauvres comme leur propre tâche. L'Église n'en

a alors plus le monopole. De là à l'État social moderne, il n'y a qu'un pas. D'ailleurs, le concept développé par Vives consiste à «encourager et exiger», c'est-à-dire à aider les nécessiteux tout en les encourageant à s'aider eux-mêmes, par exemple en leur faisant effectuer des travaux communaux ou en leur offrant une formation professionnelle.

Un autre aspect reste tout autant d'actualité: la contribution des théologiens et des églises à la compréhension du bien commun, là encore un concept et un pilier d'un ordre économique équitable. Il suffit ici de se référer ici au théologien espagnol Francisco de Vitoria (1483–1546). Partant de l'universalisme du droit naturel, celui-ci postule qu'au commencement, tout appartenait à tous. La propriété privée est néanmoins légitime parce que les humains l'ont établie au fil du temps et par consensus général à cause de son utilité. Elle reste cependant grevée d'une «hypothèque sociale» dans la mesure où

elle doit, selon Vitoria, servir le bien commun général.

Priorité à l'intérêt public

Toujours selon Vitoria, le fait que la propriété privée ait été introduite par le droit des gens est la raison pour laquelle la propriété commune sous-jacente prime à titre exceptionnel – par exemple dans le cas d'une détresse extrême ou d'une intervention de l'État pour le bien commun. Vitoria estime toutefois qu'il faut tenir compte du fait qu'en tant que sujet de droit libre, l'individu n'est «pas totalement» à la merci du bien commun imposé par l'État, ce bien commun étant constitué du bien de chacun. La propriété privée reste donc justifiée sur le fond, de sorte qu'un État d'inspiration chrétienne doit trouver un bon équilibre entre le bien commun, la propriété privée et une culture de la charité. Cela implique également un changement de

Le pape François, qui salue ici des pèlerins au Vatican, est pour ainsi dire l'influenceur le plus important de l'Église catholique.



perspective. Le théologien espagnol Bartolomé de las Casas (vers 1484–1566) exige ainsi que l'on regarde les choses du point de vue des plus démunis, « comme si nous étions des Indiens ».

C'est par sa doctrine sociale, dont le texte inaugural est paru dans l'encyclique « Rerum novarum » (« De choses nouvelles ») en 1891, que l'Église catholique a le plus fortement influencé l'ordre économique moderne. Elle a depuis été régulièrement mise à jour, la dernière fois en 2015 dans « Laudato si' » (« Loué sois-tu ») du pape François. Selon l'Église catholique, cette doctrine sociale est « destinée à guider la conduite de la personne », mais sans offrir de solutions concrètes aux problèmes à venir.

Elle est mise en œuvre – avec des différences locales – sous la responsabilité des scientifiques (théologiens inclus), des politiciens, des partenaires sociaux et des dirigeants économiques concernés, qui doivent cependant toujours en respecter les lignes directrices. Il s'agit ainsi de tenir compte du bien commun d'une société spécifique, mais également de la société mondiale ou de la famille humaine. C'est toujours l'être humain qui doit être au centre des préoccupations, et non le capital. La subsidiarité (structures participatives de codécision dans les entreprises, les organisations et les États), la solidarité et la durabilité sont d'autres principes majeurs.

Tous ces préceptes sont indissociablement liés à l'ordre économique actuelle. Leur origine n'est pas exclusivement chrétienne, mais reflète plutôt une convergence de l'éthique socioéconomique chrétienne avec l'État de droit et social moderne, qui est également façonné par d'autres courants comme le socialisme et le libéralisme.

Des paroles aux actes

Selon le Concile Vatican II (1962–1965), la communauté politique existe pour le bien commun, dans lequel elle trouve « sa pleine justification et sa signification » et dont elle tire « l'origine de son droit propre ». Le bien commun ne doit pas se

limiter à l'État seul, mais tenir compte « de l'ensemble de la famille humaine ». Dans cette tradition de pensée, la doctrine sociale de l'Église contient des néologismes bien connus comme la « mondialisation de la solidarité ». Une chose est sûre : le chemin vers un ordre économique plus équitable reste encore long.

Quelle autorité mondiale pourrait ainsi décider de la manière de gérer les mouvements migratoires ou de distribuer les ressources en tenant compte du bien commun mondial et du souci prioritaire pour les personnes en détresse ou sans droits, afin que chaque individu puisse véritablement exercer son « droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur » dont parle la Déclaration d'indépendance des États-Unis et que nous devrions considérer comme mission mondiale ? Et sur quels critères devraient s'appuyer ces décisions ? Comment gérer les situations de conflit lors de la pesée des intérêts ? Comment concilier la tendance à l'optimisme anthropologique (exprimée sur de nombreux forums de discussion) et l'ancienne « doctrine sur la concupiscence » théologique et philosophique, selon laquelle l'humain est également un être faillible enclin à la cupidité – faiblesse qui a une fois encore été mise en exergue lors de la dernière crise financière ?

Face à ces questions, on est en droit d'attendre que les Églises et les théologiens ne se bornent pas à dresser des principes d'action, mais descendent dans l'arène laïque et apportent des propositions concrètes pour l'élaboration d'un ordre économique plus équitable.



Mariano Delgado

Professeur d'histoire de l'Église, directeur de l'Institut pour l'étude des religions et le dialogue interreligieux, université de Fribourg